DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Grasse

COMMUNE DE GRASSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°1

SECTEURS SOUMIS À UN CONTRÔLE DE DIVISION DU FONCIER PAR AUTORISATION PREALABLE (article L115-3 du Code de l'Urbanisme)

Pays de Grasse

Cartographie : CETADU
Contrôle par le Service SIG de la CAPG

Echelle 1/10 000

ARRÊTÉ LE : 2 NOVEMBRE 2017	APPROUVÉ LE : 6 NOVEMBRE 2019
ENQUÊTE DU :	Monsieur le Maire : Jérôme Viaud
MODIFICATIONS	MISES À JOUR

Secteurs soumis à un contrôle de division foncière par autorisation préalable (article L115-3 du Code de l'Urbanisme)

N

0 250 500 1 000 mètres